

À Rouen, des associations lancent une pétition pour interdire les panneaux publicitaires numériques

Alors que le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) doit être adopté par la Métropole du 12 décembre 2022, quelques militants se sont rassemblés devant le bâtiment du conseil métropolitain pour demander l'interdiction des panneaux publicitaires numériques. Une pétition a été lancée.



Un membre de l'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP), aidée d'un militant de Greenpeace, distribue des tracts devant le conseil métropolitain - Photo Stéphanie Péron/Paris-Normandie

Début novembre, une quinzaine de militants écologistes [avaient éteint enseignes et panneaux publicitaires dans le centre de Rouen](#) pour dénoncer la pollution lumineuse. Lundi 14 novembre 2022, ils étaient cette fois-ci moins d'une dizaine rassemblés devant le bâtiment du conseil métropolitain rive droite pour réclamer l'interdiction des panneaux publicitaires numériques dans la métropole de Rouen. « *Je suis sûr que la plupart des Rouennais ont un avis négatif en passant devant, pourtant ça ne les mobilise pas* », soupire Lionel Vergoz, membre de l'association Résistance à l'agression publicitaire (RAP), en regardant la foule manifester quelques mètres plus loin contre le [projet d'aire de grand passage de Oissel](#).

Un règlement bientôt voté

Alors que le pays fait face à une « *crise énergétique* », « *un panneau publicitaire numérique double face consomme l'équivalent de la facture annuelle en électricité d'une famille* », dénonce une coalition de sept associations – [Greenpeace](#), [Résistance à l'agression publicitaire](#), [Extinction rebellion](#), [Effet de serre toi même](#), [Les Amis de la terre](#), [Alternatiba](#), [Paysages de France](#) – à l'initiative du rassemblement.

Début 2022, il en existait « *environ une douzaine* » sur le territoire métropolitain, selon Florence Galmel, de la RAP. Sans compter l'augmentation du nombre de ces panneaux numériques à l'intérieur des vitrines des commerces.

Le [futur règlement local de publicité intercommunal](#) (RLPi), qui fixe les règles sur la publicité dans l'espace public, doit être adopté lors du prochain conseil métropolitain du 12 décembre. Interdira-t-il les panneaux numériques ? « *D'après ce qui a été dévoilé, la tendance est plutôt à la réduction des affichages numériques, qui resteront autorisés sur les zones d'activités commerciales et économiques* », analyse Florence Galmel.

Une [pétition en ligne a été lancée](#).